



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 08 DÉCEMBRE 2022

OBJET : RÉHABILITATION ET EXTENSION DU COMPEXE HENRI WALLON EN PÔLE ENFANCE JEUNESSE – MARCHÉ DE TRAVAUX

L'an deux mille vingt-deux et le huit Décembre à dix-huit heures,
le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé
à la salle des fêtes de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINTE-AUBAN, sous la présidence de
Monsieur René VILLARD, Maire de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINTE-AUBAN.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. VILLARD René – Mme OBELISCO Francine – M. BENOIT Gérard – Mme FALAIX Evelyne – M. ROVIRA Marc –
Mme PELEGRINA Geneviève – M. JULLIEN Bernard – Mme PIERRAT Brigitte – M. JULIEN Guillaume – Mme UGHETTO
Wendy – M. DI GIOVANNI Alexandre – Mme TOUMANI Soréa – M. FAYET Stéphane – M. CARMONA Alain –
Mme BARDIES Frédérique – M. HERNANDEZ Antoine – M. BERTRAND Philippe – M. HERRERO Alexis – M. MEGUEDMI
Smail – Mme ORSINI Chantal – Mme PIOZIN Patricia.

ONT DONNÉ PROCURATION :

Mme LAQUET Laura a donné procuration à M. VILLARD René
Mme SACCO Virginie a donné procuration à Mme OBELISCO Francine
Mme SZAFRANSKI Nathalie a donné procuration à M. HERNANDEZ Antoine
M. DELAHAYE Guy a donné procuration à M. BERTRAND Philippe

ABSENTS EXCUSÉS :

M. RISSO Gilbert – Mme AYMES Patricia – M. DALCANT Jacques – Mme GIACHINO Lisa.



MME PIERRAT BRIGITTE A ÉTÉ DESIGNÉE SECRÉTAIRE DE SÉANCE.

Conseil Municipal de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN du 12 Décembre 2022.
Délibération N° DM_20221208N166

**OBJET : RÉHABILITATION ET EXTENSION DU COMPLEXE HENRI WALLON EN PÔLE ENFANCE JEUNESSE –
MARCHE DE TRAVAUX**

Monsieur Marc ROVIRA, adjoint délégué aux travaux, informe l'assemblée que, dans le cadre des travaux de réhabilitation et d'extension du complexe Henri Wallon en pôle enfance jeunesse, une consultation des entreprises a été réalisée en vue de l'attribution des marchés de travaux par lot.

Le rapport d'analyses des offres établi par le maître d'œuvre a été présenté à la commission d'appel d'offres le 2 décembre 2022.

Celle-ci a émis un avis favorable aux offres présentées par les entreprises suivantes :

- ◆ Lot 1 : Désamiantage :
 - Entreprise TTB DESAMIANPAGE GAZCI pour un montant de 26.704 €.H.T.
- ◆ Lot 2 : Démolition – Maçonnerie :
 - Entreprise 3P CONSTRUCTION pour un montant de 482.500 €.H.T.
- ◆ Lot 3 : Charpente – Couverture :
 - Entreprise ÉCO CONSTRUCTION BOIS pour un montant de 102.075 €.H.T.
- ◆ Lot 4 : Etanchéité :
 - Entreprise DUBOIS ÉTANCHÉITÉ pour un montant de 57.833,16 €.H.T.
- ◆ Lot 5 : Cloisons doublage FP :
 - Entreprise CAVALIIN pour un montant de 172.000 €.H.T.
- ◆ Lot 6 : Menuiseries Intérieures :
 - Entreprise SAS AIB pour un montant de 27.494 €.H.T.
- ◆ Lot 7 : Menuiseries extérieures :
 - Entreprise APM pour un montant de 305.340,91 €
- ◆ Lot 8 : Sols-souples :
 - Entreprise MOQUETTES DÉCORS pour un montant de 58.491,64 €.H.T.
- ◆ Lot 9 : Peinture – Nettoyage – Signalétique :
 - Entreprise SPINELLI BÂTIMENT pour un montant de 39.354,89 €.H.T.
- ◆ Lot 10 : Carrelage – Faïences :
 - Entreprise SOMAREV pour un montant de 26.683,80 €.H.T.
- ◆ Lot 11 : Electricité CFO/CFA
 - Entreprise S.E.3V pour un montant de 132.697,90 €.H.T.
- ◆ Lot 12 : CVC Plomberie :
 - Entreprise CCP13 pour un montant de 270.550,61 €.H.T.
- ◆ Lot 13 : Serrurerie
 - Entreprise ACCES MÉTALLERIE – ALLOBENNES pour un montant de 35.720 €.H.T.

- ◆ **Lot 14 : Ascenseur :**
- Entreprise EUROPA ALPES TECHNOLOGIES pour un montant de 24.670 €.H.T.
- ◆ **Lot 15 : VRD**
- Entreprise PARRAUD TP pour un montant de 169.366 €.H.T.

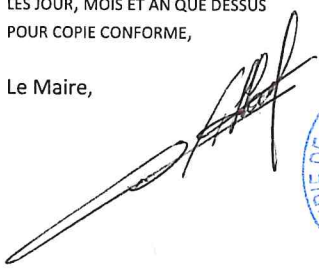

Le coût total de cette opération s'élève à 1.931.481,91 €.H.T. (dernière estimation du Maître d'œuvre : 1.986.700 €.H.T.).

Il vous est donc proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux ainsi que tous les documents s'y rattachant.

À l'issue de l'exposé, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer.

OUI CET EXPOSE, et après en avoir délibéré le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE :

- **DECIDE** d'attribuer le marché de travaux relatif à la réhabilitation et à l'extension du complexe Henri WALLON en pôle enfance jeunesse aux entreprises énoncées ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les marchés de travaux ainsi que tous les documents s'y rattachant,
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2022.

<p>AFFICHEE LE :</p> <p>RETIREE LE :</p> <p>T <input checked="" type="checkbox"/> NT <input type="checkbox"/></p> <p>NOMENCLATURE N° 1.1</p>	<p>CHATEAU-ARNOUX-SAINTE-AUBAN, LE NEUF DECEMBRE DEUX MILLE VINGT-DEUX. FAIT ET DELIBERE A CHATEAU-ARNOUX-SAINTE-AUBAN, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS POUR COPIE CONFORME,</p> <p>Le Maire,</p> <p style="text-align: right;"> René VILLARD</p> <p style="text-align: right;"></p>
--	---

